

ÉCHANGE DE PERMIS DE CONDUIRE ÉTRANGERS

Cas n° 3

Je fais une demande d'échange de permis de conduire issu d'un pays n'appartenant ni à l'Union Européenne, ni à L'Espace Économique Européen et je ne suis pas ressortissant européen ou assimilé

1) Je vérifie que je peux échanger mon permis en remplissant le questionnaire d'auto-contrôle (CI-JOINT)

2) Si je peux procéder à l'échange de mon permis je produis les pièces suivantes

(ORIGINAL et PHOTOCOPIE) :

(Les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français, réalisée par un traducteur assermenté près les tribunaux français)

Formulaire CERFA n°14879*01 « demande de permis de conduire (par échange) » renseigné et signé au stylo noir, non raturé et daté de moins de trois mois

Formulaire CERFA n°14948*01 Réf 06 « Demande de permis de conduire – Format de l'Union européenne » renseigné et signé au stylo noir, non raturé et daté de moins de trois mois

Justificatif d'état civil et de nationalité :

* Passeport en cours de validité (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité) ou Carte nationale d'identité en cours de validité – *Sauf pour les réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire*

Permis de conduire en cours de validité

Attestation de droits à conduire de moins de 3 mois délivrée par les autorités étrangères ayant délivrées le permis de conduire, l'attestation doit explicitement préciser que le permis de conduire n'est ni annulé, ni suspendu, ni retiré – *Attestation non demandée pour les réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire*

Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :

* Facture (électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet) ou bail de location au nom du demandeur, datant de moins de 3 mois

* si hébergement chez un particulier :attestation de l'hébergeant datée et signée, sa carte d'identité ou sa carte de séjour (copie uniquement), et facture (électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet) de l'hébergeant datée de moins de 3 mois

Justificatif de la régularité du séjour en France (Carte de séjour temporaire, Carte de résident, Visa long séjour valant titre de séjour validé par l'OFII...)

Uniquement si je possède une nationalité différente de celle du pays qui m'a délivré le permis de conduire : Justificatifs de résidence dans le pays de délivrance du permis de conduire à la date de sa délivrance (Au moins 185 jours durant l'année civile d'obtention du permis de conduire)

4 photographies d'identité récentes (format 35mm X 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5:2005) dont une pour chacun des CERFA – *pas de copies*

DEMANDE D'ÉCHANGE DE PERMIS DE CONDUIRE ÉTRANGER

Questionnaire d'auto-contrôle préalable à compléter impérativement avant de constituer votre dossier

Vous avez le statut étudiant/ travailleur temporaire/saisonnier : vous pouvez conduire avec votre permis de conduire étranger.

Question 1 :

Mon permis de conduire a été délivré par l'un des pays listé ci-après ? **Oui** **Non**

Afrique du Sud, Algérie, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie Saoudite, Bahamas, Bahreïn, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei, Burundi, Cap-Vert, République Centre africaine, Corée du Sud, Costa Rica, Cuba, Djibouti, (La) Dominique, Emirats Arabes Unis, Ethiopie, Gabon, Gambie, Grenade, Guatemala, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Guyana, Honduras, Hong Kong, Jersey, Guernesey, Japon, Jordanie, Kenya, Kosovo, Koweït, Liban, Libéria, Libye, Macao, Macédoine, Madagascar, Malawi, Mali, (Ile de) Man, Maroc, Maurice, Mauritanie, Monaco, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nouvelle Zélande, Oman, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Philippines, Russie, Saint-Christophe-et-Niévès, Saint-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Salvador, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Seychelles, Sierra Léone, Singapour, Soudan, Suisse, Surinam, Swaziland, Syrie, Taïwan, Tchad, Togo, Tunisie, Turquie, Vanuatu, Vietnam.

Les pays de l'Union européenne ou de l'espace économique européen

Les cas particuliers en matière d'échange de permis :

Burkina (tous les permis sont échangeables sauf le permis D),

Bosnie-Herzégovine (échange limité aux permis de catégorie B),

Sénégal (échange limité aux permis de catégories A1 et B),

Australie (échange limité aux permis de catégories A et B),

Canada : échange limité aux provinces suivantes : Alberta (échange limité aux permis de catégorie B), Colombie britannique (échange limité aux permis de catégorie B), Ile du Prince Edouard (échange limité aux permis de catégorie B), Manitoba (échange limité aux permis de catégorie B), Nouveau-Brunswick, Ontario (échange limité aux permis de catégorie B), comtés du nord et du sud du Québec (échange limité aux permis de catégorie B), Terre-Neuve - Labrador (échange limité aux permis de catégorie B),

Côte d'Ivoire (échange limité aux catégories B et A),

Etats-Unis, où l'échange est limité avec les Etats suivants : Arkansas (échange limité aux permis de catégorie B), Caroline du Sud, Colorado (échange limité aux permis de catégorie B), Connecticut (échange limité aux permis de catégories A et B), Delaware (échange limité aux permis de catégorie B), Floride (échange limité aux permis de catégories A et B), Illinois, Iowa (échange limité aux permis de catégorie B), Maryland, Massaxhusetts, Michigan, New Hampshire, Ohio (échange limité aux permis de catégorie B), Pennsylvanie (échange limité aux permis de catégories A et B), Texas (échange limité aux permis de catégorie B), Virginie et Wisconsin (échange limité aux permis de catégorie B),

Jamaïque (échange limité aux catégories B et A)

Iran (seul le permis B est échangeable).

Question 2 :

Mon permis de conduire est en cours de validité ? **Oui** **Non**

Question 3 :

Je suis de nationalité étrangère (hors UE) :

mon titre de séjour est il valide depuis moins d'un an ? **Oui** **Non**

mon titre de séjour a été obtenu après mon permis de conduire ? **Oui** **Non**

En cas de réponse négative à une seule de ces questions, l'échange de votre permis de conduire étranger contre un permis français est impossible. Vous devez vous inscrire auprès de l'auto-école de votre choix.

En cas de réponses positives, poursuivez en complétant correctement les formulaires et en joignant les pièces demandées.